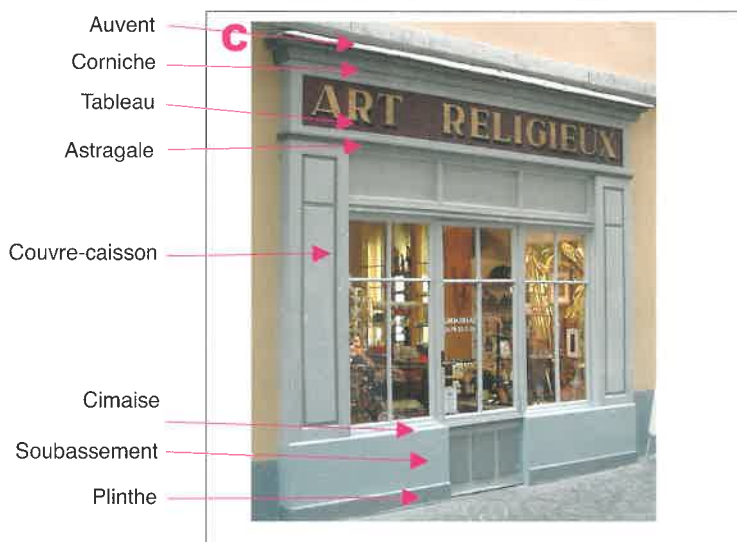




Dans l'esprit, la devanture bois en applique du XIXe siècle s'apparente avec celle des échoppes des époques précédentes puisqu'elle en réinterprète les éléments constitutifs, un ouvrant et un ou deux fixes, protégés par des ais amovibles. En (A), la fermeture est une interprétation du XIXe s. du modèle sur un dispositif d'échoppe en pierre. Au XIXe siècle, le développement de la technique du verre conduira à l'augmentation de la surface vitrée de la «vitrine». La banalisation de cette devanture, forgera le nouveau modèle (B) pour quelques décennies.

Le système évoluera vers des ouvrages de plus en plus importants en longueur, aidés en cela par l'utilisation de colonnes de fontes, visibles ou habillées de bois.



COMPOSITION GENERALE

La vitrine en applique (C) associe bois et verre dans un ensemble indissociable. Elle constitue un cadre ouvragé qui délimite les parties vitrées destinées à éclairer le local et présenter les produits. Elle se détache des maçonneries d'une quinzaine de centimètres et ne dépasse que rarement la hauteur du rez-de-chaussée, sinon pour intégrer dans son décor un entresol. Elle se compose de plusieurs éléments menuisés qui reçoivent des décors spécifiques :

- un auvent avec corniche moulurée
- un tableau
- une astragale
- des couvre-caissons
- une cimaise
- un soubassement
- une plinthe
- une contre-marche dans laquelle s'ouvre un soupirail de ventilation.

Dans certain cas, l'ensemble menuisé intègre la porte d'accès aux logements de l'immeuble.



ELEMENTS MENUISES

- un auvent, en pin, chêne ou noyer, protégé par une couvertine en zinc (D)
- une corniche moulurée réalisée en plusieurs assises embrévées et collées (D)
- un tableau lisse ou à panneaux décorés de baguettes, qui porte l'enseigne peinte. Il peut masquer un rideau métallique (D)
- des couvre-caissons dont les décors peuvent développer des architectures quelquefois complexes (E) imitant les styles gothique ou renaissance. Certains décors plus géométriques dupliquent des formes «en pointes de diamant», en losanges, etc... A l'origine, ils masquaient des volets de bois repliables.



VITRINE ET PORTE D'ACCES

L'ensemble vitré occupe, dans la composition, l'espace laissé libre entre ces différents composants. La partition, entre fixes et ouvrant, dépend de la largeur totale de l'ensemble.

- la porte est au centre dans les ensembles de taille moyenne (C, F), sur le côté dans les petites devantures (G). Elle se compose toujours d'une partie basse pleine, de la hauteur du soubassement.
- les châssis fixes, latéraux, reprennent ou pas les découpages des panneaux pleins, formant ainsi des «petits bois» ou des «plein-jours».
- l'imposte continue au dessus des portes et vitrines est toujours vitrée.



FERMETURE, OCCULTATION

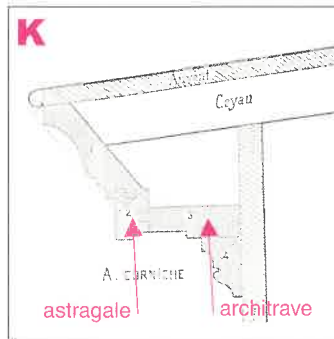
Dans les solutions les plus simples, les fermetures sont assurées au moyen de volets portatifs (H), maintenus en haut par des pannetons en fer, et en bas par des boulons à clavette. Le système évolua vers des volets repliables dans les couvre-caissons.

Ensuite, la mise en oeuvre de rideau métallique (I) conduira au renforcement des pièces de structures hautes comme l'architrave et le tableau devient démontable pour accéder au mécanisme. La partie vitrée de la devanture prend plus d'importance, au détriment des couvre-caissons devenus inutiles.

Prescriptions et recommandations

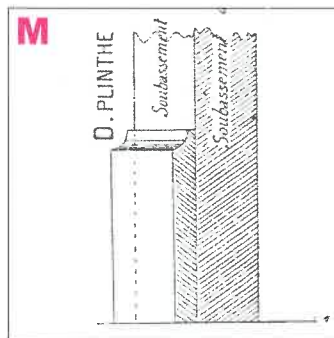
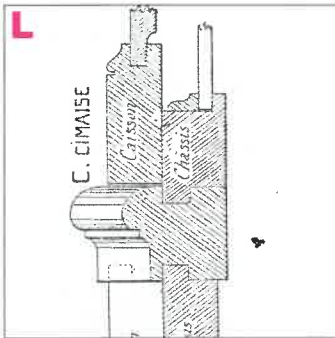
Les conditions de présentation des marchandises dans les vitrines aujourd'hui poussent à faire disparaître ces éléments de décor ou à en modifier les proportions.

Dans le cas d'ensembles intégrant la porte d'accès à l'immeuble, l'exploitation séparée du fonds de commerce et des logements peut entraîner la suppression d'une partie de la composition.



AUVENT ET CORNICHE

Le fait que l'ensemble menuisé se trouve en saillie par rapport au nu de l'élévation constitue un risque face aux intempéries et aux eaux de ruissellement de la façade. L'auvent, débordant devant et latéralement, se comporte en larmier et rejette l'eau plus loin. Sa suppression ou sa diminution entraîne un risque de dégradation des parties hautes de l'ouvrage. La couverture en zinc nécessaire à l'étanchéité du dispositif doit comporter un solin ourlé formant larmier (J, K). L'engravure correcte de cette couverture dans la maçonnerie est le garant d'une bonne étanchéité du système. Les pièces de bois moulurées de la corniche doivent perfectionner le système et constituer un second larmier (K).



COFFRAGES DE BOIS ET DECORS MENUISES

Les coffrages de bois dégradés peuvent être remplacés par d'autres réalisés dans le même bois. Chaque élément de structure (astragale (K), cimaise (L)...) doit être restitué en masse et non en simple décor rapporté.

Le soubassement et surtout la plinthe (M), soumis aux agressions répétées de machines d'entretien de la voirie, doivent être facilement démontables pour être changés.



VITRINE ET PORTE D'ACCES

Les contraintes liées à l'approvisionnement en verre conduisaient à redécouper les unités de vitrine, créant des subdivisions indépendantes des compartiments menuisés (N).

La mise en oeuvre de grand volumes de verre permet aujourd'hui de répondre aux besoins commerciaux de présentation. Cependant, l'utilisation de verres gravés ou sablés redonne l'illusion des compartimentages si nécessaire.

En imposte, les châssis doivent être conservés vitrés et non pleins (N). La porte doit être conservée à l'alignement de la vitrine et le soubassement conservé. Ces prescriptions interdisent la mise en oeuvre de la figure (O).



OCCULTATION ET SECURITE

Les coffrages de menuiserie constitués par les devantures latérales masquaient parfois des rideaux métalliques repliables (P). Ces dispositifs peuvent être restitués à l'occasion de restauration.

La mise en place d'un rideau métallique vertical ne peut se faire qu'à l'intérieur du local lorsque son emplacement n'est pas prévu dans la devanture.

Les rideaux pleins sont interdits, seules les grilles à mailles sont autorisées.

Les grilles en fer forgé ou en fonte intégrées à l'ensemble d'origine devront être restaurées et repeintes (Q).



ENSEIGNE ET PEINTURE DE LA VITRINE

Le tableau est le lieu privilégié de l'enseigne. Peinte avec un caractère en harmonie avec le style de la devanture ou du commerce, l'enseigne participe de l'ensemble du décor par sa forme et sa couleur.

Les devantures latérales peuvent parfois servir de support à la publicité du commerce. Elles seront alors réalisées dans la même facture que l'enseigne (S) ou dans un esprit contemporain qui ne porte pas atteinte au support (R).